

Caisse des écoles : appel aux dons

Comme chaque année, les parents sont sollicités pour la Caisse des écoles. Cet établissement public, souvent confondu avec la coopérative scolaire (qui elle n'est pas gérée par la ville), est indispensable dans le quotidien de nos bambins.



Comment donner ?

Les dons se font auprès des enseignants et le montant est libre. Tout le monde peut y apporter sa contribution : parents, grands-parents ou simples amis de l'école publique.

À quoi sert-elle ?

La Caisse des écoles dispose d'un budget indépendant de celui de la ville, avec des ressources qui proviennent de la subvention municipale (50 000 €) et des dons des familles. Cela permet de financer des activités et fournitures pour tous les écoliers osnysois : spectacles de fin d'année, sorties pédagogiques, achats de matériels scolaires, actions culturelles, éducatives, sportives...

Contact

Service scolaire

01 34 25 42 46

scolaire@ville-osny.fr